

**ARRETE**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2024**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de CHAULGNES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX

**ARRETE**

**Article 1** : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
<i>Mme NEUILLY Carole</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1		<b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1



Fait à CHAULGNES  
Le.....

Le Maire

Sébastien CLEMENÇON